



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-27-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché public de travaux de confortement de berge sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze, marché M2024-01-T

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2022-38 relative à l'approbation du projet de confortement de berge à Mollans-sur-Ouvèze,
Vu la délibération n°2023-14 relative à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Commune de Mollans-sur-Ouvèze,
Vu la délibération n°2024-04 relative au programme d'actions prévisionnel 2024 ;
Vu les montants inscrits au budget ;
Vu la décision n°2024-05-P, relative au choix et lancement de la procédure de passation du marché public de travaux de confortement de berge sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze, marché M2024-01-T

Le marché de travaux M2024-01-T vise la mise en œuvre du projet de confortement de berge en rive gauche de l'Ouvèze sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze. Le SMOP intervient en qualité de mandataire pour le compte de la Commune de Mollans-sur-Ouvèze, conformément à la convention dédiée signée le 09/05/2023.

Ce marché de travaux est passé en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique comprenant une publicité en journal d'annonces légales et publication sur profil d'acheteur.

Le marché n'est pas alloti.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le règlement de consultation du marché M2024-01-T.

Considérant les 6 offres régulières déposées dans les délais et leur analyse proposée par le maître d'œuvre CEREG,

Considérant la validation de l'analyse des offres par M. le Maire de Mollans-sur-Ouvèze,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

DECIDE de confier à la SAS MISSOLIN FRERES l'exécution du marché M2024-01-T, visant la réalisation de travaux de confortement de berge sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze pour un montant prévisionnel (sur base du DQE non contractuel) de 129 240.00 € HT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2024-27-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **29 AVR. 2024**
Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.